

La question de la scission d'UBS enflamme la Place helvétique

Une filialisation de la BFI, démentie par les dirigeants d'UBS, permettrait de limiter les conséquences d'une crise sur l'économie suisse

par ANTOINE LANDROT

Après avoir mis en place les exigences en capital les plus strictes d'Europe pour son système bancaire, la Suisse préparerait-elle la séparation entre les métiers de financement et d'investissement (BFI) et les autres activités ? Selon le *Wall Street Journal* d'hier, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (Finma) pousserait UBS à cantonner sa BFI dans une filiale située à l'étranger. Le directeur général de l'établissement Oswald Grübel a démenti: «*il n'y a aucune discussion avec le régulateur concernant l'établissement d'une société en dehors de Suisse*», ni projet de filialiser la BFI, a-t-il déclaré.

Derrière l'idée prêtée à la Finma, les responsabilités de la maison-mère suisse seraient limitées si la BFI filialisée était en difficulté. Les activités de marché sont par nature plus risquées que la banque de détail, la gestion d'actifs et la banque privée, ses autres métiers. Elles avaient d'ailleurs failli provoquer la chute du groupe pendant la crise financière.

Etant donné que la BFI d'UBS génère peu d'emplois en Suisse (le gros de l'activité est exercé depuis Londres, New York et l'Asie), les autorités limiteraient les conséquences d'une faillite sur l'économie helvète. Le régulateur se situerait du côté de ceux qui, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, défendent l'idée d'une scission (dans une application stricte de la loi américaine) ou d'une filialisation (possibilité citée dans le rapport Vickers en Angleterre) entre les activités de marché et de détail.

Au-delà de la réalité du projet, se pose la question de l'efficacité d'une telle mesure. Aujourd'hui, le siège est *in fine* solidaire des entités du groupe. Mais «*dès qu'une filiale dispose de capitaux propres, une maison-mère peut tout à fait couper ses liens et la laisser déposer son bilan: la responsabilité des actionnaires est limitée à leurs apports en capital*», avance Christophe Nijdam, analyste chez Alphavalue et ancien banquier.

La BFI filialisée devrait alors satisfaire indépendamment aux critères de Bâle 3. «*Le coût de refinancement sur le marché serait supérieur et demanderait davantage de rigueur. Mais si les banquiers font leur travail correctement, il n'y a pas de raison que les risques soient plus grands. C'est le modèle de Goldman Sachs ou Morgan Stanley. En revanche, une telle séparation serait rassurante pour les déposants*», appuie Christophe Nijdam.